



Litige avec mon garagiste

Par **Cendrillon&co74**, le 16/11/2020 à 21:55

Bonjour ,

Mon véhicule est tombé en pannes à cause de la boîte à vitesse automatique .

Un garagiste spécialisé me la répare pour un montant de 4000€ environ garanti 1 an .

Le véhicule retombe en panne 2 ans plus tard pour la même raison .

J'emmène à nouveau mon véhicule au même garagiste et lui demande d'être arrangeant au vu du montant de la 1 ère fois .

4 mois de négociations passés , nous trouvons alors un accord à l'amiable ; il ne me fait pas payer les frais de mains d'œuvres pour effectuer un devis que je lui demande . Car si trop élevé je ne pourrai pas .

il m'écrit me disant que le véhicule est prêt . A ma grande étonnement , je n'ai pas eu de devis et je n'ai rien signé . Le devis d'un montant de 1500€ m'a été envoyé juste après . Un devis sans mon nom ni mes coordonnées et bien entendu aucune signature de ma part .

J'entreprend une négociation et propose de payer les pièces uniquement .

Il ne veut rien savoir . Je paye la totalité ou je ne récupère pas mon véhicule . Si je veux le récupérer sans payer il démonte tout son travail .

Aujourd'hui j'attends un rdv avec un conciliateur de la maison de la justice . Je ne lui ai pas envoyé de courrier rien car je ne sais pas quoi faire d'autres pour faire valoir de mes droit .

Par **Zénas Nomikos**, le 17/11/2020 à 11:16

Bonjour,

vous êtes sur la bonne voie avec le conciliateur de justice. Soit cela débouche sur un procès verbal de conciliation soit sur un PV de non conciliation et dans ce dernier cas vous allez saisir le tribunal judiciaire.